



Tulle, le 16 octobre 2012

POLE INFRASTRUCTURES ET LOGISTIQUE
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET LOGISTIQUE
SERVICE GESTION IMMOBILIERE ET LOGISTIQUE

Réf SR/BD/06-10102012

V/CORRESPONDANT : M. Serge REY
Tél : 05 55 93 72 24
Fax : 05 55 93 76 42
E-Mail : sreyl@cg19.fr

A.D.M.I.S SERVICES

Domaine de la Métairie Dubraud

33920 Saint Christophe de Blaye

LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Objet : Acceptation de l'adhésion à la CHARTE ADMIS SERVICE comme équivalence APSAD

Réf. : Lettres du 25 avril et 24 septembre 2012

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 24 septembre 2012, vous avez attiré mon attention sur les qualifications pouvant être exigées lors de la passation de marchés publics en matière de pose et de maintenance d'extincteurs.

Après vérification auprès des services concernés, je vous informe que la sélection des candidatures est effectuée au vu de la déclaration du candidat (DC2) : renseignements permettant de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Ainsi, la qualification APSAD comme l'adhésion à la charte ADMIS SERVICES sont considérées comme équivalentes pour attester de la compétence des entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguées.

P/Le Président et par délégation
le Directeur

Pierre BERTHEOL